

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1084 25 septembre 1947

n° 1084 25

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 septembre 1947

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro

30 septembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

Est nommé, pour compter du 1er juillet 1947 chauffeur auxiliaire de 2° classe. 10° échelon, le nommé Oufane Bareh, chauffeur à salaire journalier du service de l'agriculture. L'intéressé conserve une ancienneté de 1 an. 9 mois